COMMUNE DE VERSOIX

Compte rendu administratif de l'exercice 1951

présenté au Conseil Municipal le 13 mai 1952

par

M. EMILE BÖLSTERLI

Maire



1 9 5 2

A. GLOOR, Imprimeur
Versoix

Renseignements utiles

Toute communication, demande ou plainte, doit être adressée <u>par</u> écrit au Maire.

Le Maire recoit a la Mairie sur rendez-vous.

Secrétariat

Le bureau de l'Etat Civil est ouvert tous les jours de 11 h. à 11 h. 30.

Le Secrétariat de la Mairie est ouvert tous les jours de 14 à 18 h. Le samedi de 8 h. à midi seulement.

Compte de chèques postaux: I 2827.

Téléphone: 85025.

Etat civil

Les mariages sont célébrés sans frais par l'Officier de l'Etat civil ou son suppléant, le mercredi et le samedi, de 11 h. à midi. S'ils sont célébrés un autre jour ou à une autre heure, il sera exigé une finance de 20 francs.

Service incendie

En cas d'alerte, téléphoner au poste de gendarmerie No 8 50 21

Etat-Major: Capit. Steinmann, No 8 53 12

 1er Lt Alessi,
 No 8 50 45

 1er Lt Ramseyer,
 No 8 53 36

 Lt Schmitt,
 No 8 50 04

Inspecteur du bétail

M. André BELET, Versoix-Bourg.

Suppléant: M. Marcel LACROIX, Mairie.

Voirie

L'enlèvement des immondices a lieu le mercredi et le samedi. Le camion passe des 7 h. du matin, du 1er avril au 30 septembre ; dès 8 h., du 1er octobre au 31 mars.

Le verre et la vaisselle cassés sont enlevés une fois par mois, le premier lundi.

L'usage des poubelles de métal est seul autorisé, à l'exclusion de caísses de bois ou d'emballages qui présentent un danger pour le personnel de la Voirie.

(Suite: page 3 de la couverture)

COMMUNE DE VERSOIX

Compte rendu administratif de l'exercice 1951

présenté au Conseil Municipal le 13 mai 1952

par

M. EMILE BÖLSTERLI

Maire



1 9 5 2

A. GLOOR, Imprimeur
Versoix

CONSEIL MUNICIPAL

élu les 5 et 6 mai 1951

Parti Rad	lical :	Entré au	$Conseil\ en\cdot\\$
MM.	Jung Charles,	1939	
	Krebs Frédéric,	1947	
	Leyvraz André,	1951	
	Ramseyer Henri,	1947	
	Courtois René,	1951	
	Steinmann Edouard,	1939	et 1946
Parti Ind	épendant et Chrétien-social :		
MM.	Schmitt Joseph,	1943	et 1951
	Macheret Marius,	1942	et 1951
	Piccot Lucien,	1947	
	Grenier Louis,	1951	
Entente d	communale :		
MM.	Bæchler Irénée,	1943	
	Bopp Eugène,	1943	
	Chollet Alphonse,	1935	et 1947
Parti Nat	ional-Démocratique :		
MM.	Golay Edouard,	1943	
	Genequand Noël,	1939	et 1951

Aux élections administratives des 26 et 27 mai 1951, ont été élus :

Maire: M. Emile Bölsterli.
Adjoints: MM. Jean-P. Ferrier et Arsène Lehmann.

Composition des commissions:

Commission des Finances: MM. Bölsterli, Ferrier, Lehmann, Chollet, Genequand. Grenier, Jung, Leyvraz, Piccot et Steinmann.

Commission des travaux: MM. Bölsterli, Ferrier, Lehmann, Bæchler, Bopp, Courtois, Golay, Krebs, Macheret, Ramseyer et Schmitt.

Répartition des fonctions administratives :

- M. Bölsterli: Mairie, Finances, Commission taxatrice, Electricité, Suppléance de l'Etat Civil, Affaires militaires, Cimetière, Bienfaisance.
 - M. Ferrier: Police, Service du feu, Etat Civil.
 - M. Lehmann: Routes et travaux, Bâtiments, Voirie.
 - Secrétaire de la Mairie et du Conseil municipal :
 - M. Lacroix, Secrétariat et Suppléance de l'Etat Civil.

COMPTE RENDU ADMINISTRATIF ET FINANCIER

de l'exercice 1951

Messieurs les Conseillers,

Les 5 et 6 mai 1951, les électeurs versoisiens ont été appelés à élire le Conseil municipal qui a été sensiblement modifié dans sa composition. Plusieurs de ses membres ayant décliné une nouvelle candidature ou n'ayant pas été réélus, MM. Berra, Béday, Bürk, Debourgogne, Dutoit et Mundinger ont été remplacés par MM. Bopp, Courtois, Genequand, Grenier, Leyvraz et Macheret. M. Lehmann a été élu adjoint.

Nous exprimons notre reconnaissance à nos anciens collègues pour l'intérêt qu'ils ont porté aux affaires communales et nous leur disons notre regret de ne plus les voir siéger à nos côtés. Nous exprimons aux nouveaux conseillers nos vœux de bienvenue et souhaitons qu'ils travaillent avec nous dans un esprit de compréhension et de collaboration pour le plus grand bien de notre commune.

Le résultat financier de l'exercice 1951 a été à nouveau favorable. Malgré une diminution de la valeur du centime additionnel, il se solde par un boni de Fr. 98.561,10. Cet heureux résultat est dû à une nouvelle rentrée exceptionnelle d'impôt qui ne risque guère de se renouveler.

Ecole enfantine

Les frais de construction et d'aménagement de la nouvelle école enfantine sont entièrement soldés; ils se sont élevés, terrain non compris, à Fr. 271.817,70. Cette somme est légèrement inférieure aux prévisions de l'architecte, malgré la dépense supplémentaire nécessitée par le renforcement des fondations. Ces paiements n'ont pas entièrement absorbé les disponibilités de la commune à la Caisse de l'Etat. Notons que le Département de l'Instruction publique a versé une subvention de Fr. 6.000,— à titre de participation à l'achat du mobilier.

L'aménagement de la pelouse, la plantation des arbres et arbustes ont été effectués à notre entière satisfaction par quelques ouvriers sous la direction du cantonnier Besson. Les entreprises Spinedi et Grisoni, chargées respectivement de l'aménagement du préau avec ses bancs et de la construction de la fontaine, ont effectué également un travail parfait, tandis que les autres entrepreneurs mettaient la dernière main au bâtiment. Tout a été achevé au début du mois d'août.

Nous avons acheté un mobilier neuf pour la classe de Mlle Zingre. La seconde classe a été équipée avec le mobilier de l'ancienne école enfantine qui a été préalablement rénové et qui se trouve ainsi en parfait état.

Au début de septembre, la nouvelle école a été inaugurée en présence de M. le Conseiller d'Etat Picot, de M. Quiblier, secrétaire de l'Enseignement primaire, de M. Uldry, inspecteur, de M. Billaud, architecte, des membres du Corps enseignant, des entrepreneurs, du Conseil municipal et de bon nombre de Versoisiens.

L'école a été ouverte durant deux jours au public. Nous avons été heureux de sa réaction ; en effet, chacun s'est déclaré enchanté de ce superbe bâtiment dont la construction nous a donné par moment bien des soucis.

Terrain de sport

Les travaux de construction du nouveau vestiaire ont été entrepris dès les premiers beaux jours. Malgré de nombreuses interventions de l'architecte et de la Mairie, ils ont duré plus longtemps que prévus et n'ont été achevés qu'en fin septembre.

Nous avons fait consolider par les Services Industriels l'installation d'éclairage électrique placée l'année précédente par la Société fédérale de gymnastique. Les recks et les montants de sauts ont été installés par la Maison Delacroixriche; des buts ont été placés sur le terrain réservé au foot-ball.

Le chabaury en bordure de la propriété Bovay, qui était hors d'usage, a été remplacé. Sur préavis de la Commission du stade, l'aménagement d'un chemin et d'une cour goudronnée a été décidé. Ce travail a été exécuté par notre personnel communal.

Le nouveau terrain a été utilisé par les gymnástes pour la préparation de la fête fédérale de Lausanne et par la société de foot-ball dès le début de la saison. Il donne entière satisfaction à tous les sportifs.

Six tilleuls ont été plantés dans le prolongement de la rangée existante; une clôture métallique avec portail a été placée en bordure de l'avenue Louis-Yung, afin d'éviter que les automobiles puissent pénétrer sur le terrain où elles causaient des dégâts. L'ancien vestiaire a été démonté, puis reconstruit à la suite du nouveau.

Il reste encore à aménager les emplacements réservés au tennis et au basket-ball.

Routes et travaux

Nous n'avions réparé que très sommairement les brèches de nos chemins au printemps 1950; aussi les reflachages de 1951 furent-ils plus importants. Nous avons tenté, pour leur exécution, un essai de motorisation qui s'est révélé concluant. L'épandeuse à bras a été remplacée par une citerne tractée, avec compresseur à moteur, d'une contenance de 4.000 litres; les «barots» ont fait place à un auto-camion pourvu d'un plateau spécial à l'arrière permettant de puiser facilement le gravillon. Ainsi, malgré un temps peu favorable, nos hommes et quelques aides ont réparé en six jours nos 17 kilomètres de routes, épandant 14.370 kg. de bitume et 117 m³ de gravillon.

La remise en état des trottoirs du quai a été confiée à la Maison Spinedi qui l'a rapidement exécutée. Le sol a été décapé, la matière terreuse a été évacuée et remplacée par un lit de petit macadam qui a été fortement roulé et recouvert d'un tapis bitumeux. Les platanes ont été entourés d'un rang de pavés, une partie des bordurettes a été exhaussée. Par cette même occasion, le mur du quai a été jointoyé à nouveau.

Au début d'août, notre personnel a tracé les bords des routes devant recevoir une application de goudron à chaud. La Maison Spinedi a été également chargée de ce travail qui a été effectué, dans de bonnes conditions, sur les chemins suivants:

Chemin de Malagny,	$1.229.05 \text{ m}^2$
Chaussée du Quai,	1.886.31
Chemin de la Bâtie,	2.242,50
Château de Chavannes,	2.386,80
Chemin de l'Etraz,	5.761.63
Avenue du Lac,	2.379,32
Fouilles diverses,	76,80 >
Au total.	15.962.41 m ²

Il a été utilisé 30.960 kg. de goudron bitumineux provenant du Luxembourg, soit une moyenne de 1,930 kg. par m². L'expérience nous a nettement démontré que l'épandage d'environ 2 kg. de goudron par m³ était nécessaire pour une remise en état durable des chaussées et nous ne pouvons que nous féliciter d'avoir adopté cette norme depuis quelques années déjà.

Nous avons pu disposer d'une cinquantaine de camions de matière de bonne qualité provenant du décapage de la route de Suisse à Montfleury qui a été transportée sur le chemin du Biolay, lequel a été fortement rechargé, puis cylindré.

Les lourds chargements de béton nécessités par la construction de la route de Suisse ont, en raison de l'été pluvieux, défoncé par endroits le chemin de Montfleury et celui de Pont-Céard. Nous avons demandé au Département des Travaux publics de procéder à leur remise en état à ses frais. La réponse ayant été négative, les chemins publics devant pouvoir supporter les véhicules conformes aux prescriptions légales ou alors être pourvus de plaques indicatrices limitant les charges, la commune s'est trouvée dans l'obligation de faire exécuter les réparations qui s'imposaient.

La présence de nappes d'eau a nécessité un drainage, le soussol glaiseux et mouvant a dû être remplacé par un hérisson de grosse chaille de 40 cm. d'épaisseur. Ces travaux ont coûté plus de Fr. 10.000,—.

Les chemins du hameau de Sauverny, à l'exception de l'avenue dite du Château de Chavannes qui est goudronnée, se trouvaient en mauvais état depuis quelques années déjà. A la suite d'un examen' sur place par la Commission des travaux, la décision a été prise de les graveler. MM. Bæchler et Courtois, conseillers municipaux, et les agriculteurs et leur personnel ont exécuté avec le concours des cantonniers tous les travaux de terrassement. La commune n'a eu ainsi à sa charge que la fourniture de 117 m³ de gravier. Nous remercions encore une fois les habitants de Sauverny de leur généreux concours. Le chemin de la Bécassière a été également remis en état.

La neige n'a fait son apparition qu'au début de janvier 1952; mais elle nous a tenu fidèle compagnie tout un mois, nécessitant de nombreux passages du triangle et autant de sablages.

Bâtiments communaux

Au cours des vacances d'été, la classe occupée par M. Tochon et ses élèves a été rénovée et dotée d'un mobilier moderne.

La toiture du hangar de l'échelle du Service du feu, en papier goudronné, commençait à laisser passer l'eau au risque de détériorer la poutraison, nous l'avons fait remplacer par un placage métallique. Sur la demande de M. Bouffard, inspecteur cantonal de gymnastique, nous avons fait installer 4 paires d'anneaux dans notre salle de gymnastique. Nous avons profité de la présence du spécialiste de la Maison Delacroixriche pour faire réviser tous les appareils et engias.

Nous avons fait effectuer tout au long de l'année les nombreux petits travaux d'entretien des bâtiments qui se présentent tour à tour. Pour l'exercice actuel, d'importants travaux de peinture sont prévus pour la salle de gymnastique, les vestiaires et les corridors de l'école primaire.

Route de Suisse

Les travaux de construction de la route bétonnée, de la frontière vaudoise au chemin Hubert-Saladin, ont été terminés dans le courant de l'été. C'est là une magnifique réalisation que nous ne pouvons que souhaiter voir se poursuivre sur tout le territoire de notre commune.

Aucune décision n'a encore été prise pour la poursuite des travaux d'élargissement dans la traversée du Bourg. Par contre. le Département a acquis plusieurs immeubles sur le tronçon place Simond-Cour du Château. Actuellement, un seul bâtiment est encore propriété privée.

Selon certains indices, il semble que la démolition et la reconstruction de ce quartier ne doivent plus tarder beaucoup.

Avenue de Richelien

Peu de progrès ont été réalisés au cours de l'année pour ce délicat et important problème.

Nous avons estimé que le cahier des charges établi par le Département des Travaux publics devait être complété par une étude technique afin d'éviter toutes surprises aux propriétaires intéressés qui auront à supporter la dépense. Après un échange de correspondance avec l'Association des Intérêts de Richelien, il a été décidé de faire l'avance des frais d'étude et nous avons chargé M. Pierre Guibert, géomètre officiel, d'établir des plans définitifs et un projet de répartition de frais.

Une visite sur place avec M. Guibert nous a fait constater davantage encore les difficultés que présente l'aménagement de cette avenue. A elle seule, l'évacuation des eaux de surface, indispensable pour l'établissement d'une route solide et durable, pose déjà un problème extrêmement onéreux.

Nous sommes dans l'attente de l'étude du géomètre.

Canal

Le débit du canal a été satisfaisant au cours de l'été, il est vrai que cette saison a été particulièrement pluvieuse.

Ensuite de la construction de la nouvelle route de Suisse, les propriétaires des campagnes de la Plage, Prévorzier et des Crénées se sont trouvés dans l'obligation de construire une nouvelle canalisation.

En ce qui concerne la commune, nous nous trouvons présentement en difficulté avec la canalisation de la route de Saint-Loup dont le tronçon inférieur est presque complètement obstrué par du tuf. Nous nous employons à remédier à cet état de chose.

Eau potable

Comme c'était le cas à la Bécassière et à Ecogia, les habitations du haut de la route de Ferney, dès la villa Eglantine, étaient alimentés en eau potable par une petite canalisation privée, suffisante il y a trente ans, mais sur laquelle s'étaient greffés depuis lors plus de dix nouveaux abonnés.

L'alimentation en eau était insuffisante; un nouveau propriétaire de villa en manquait même complètement. La lutte contre l'incendie était impossible.

Là encore, le Service des Eaux a montré beaucoup de compréhension, les propriétaires intéressés ont fait de leur côté un bel effort, de sorte qu'une conduite de grosse section a pu être posée jusqu'au Crêt des Fayards.

Le Conseil municipal a approuvé la proposition de la Municipalité de faire placer deux hydrants dans cette région qui a pris un grand développement ces dernières années.

Sapeurs-pompiers

La compagnie comptait au 31 décembre 1951 : 4 officiers, 7 sous-officiers et 32 sapeurs, ainsi qu'un médecin. Elle a eu le chagrin de déplorer le décès de M. Marcel Strambo, sapeur dévoué et parfait camarade.

Elle a accompli cinq exercices au cours desquels nous avons constaté l'excellent esprit et l'entraînement des hommes.

Le Conseil municipal a voté les crédits nécessaires à l'amélioration du matériel, c'est ainsi que l'achat a pu être fait de 100 m. de courses, d'une lance-brouillards et de quatre projecteurs électriques. La compagnie est ainsi bien équipée pour accomplir sa tâche.

Il n'y a pas eu en 1951 de sinistre important à déplorer. Néanmoins à huit reprises, la compagnie a eu à intervenir pour des feux de cheminées et commencements d'incendie. Nous sommes heureux de constater l'esprit de dévouement, de discipline et de bonne camaraderie qui anime les officiers, sousofficiers et sapeurs de notre compagnie.

Circulation et police

La circulation s'intensifie de plus en plus, non seulement sur la route de Suisse, mais encore sur le chemin de l'Etraz, la route de Sauverny et la plupart de nos artères. Les gendarmes du poste de Versoix et ceux de la brigade de la circulation font de fréquents contrôles. Il se trouve, hélas, encore bien des conducteurs imprudents et les contraventions sont nombreuses.

Nous nous sommes appliqués à améliorer la circulation en surveillant en particulier la taille des haies; celles-ci ne sont pas encore toutes conformes aux prescriptions. Nous avons eu des entrevues sur place avec M. Marcelin, officier de police chargé de la circulation, pour examiner les problèmes toujours nouveaux qui se posent. L'installation de signaux « Stop » vient d'être décidée pour le débouché sur la route de Suisse des chemins Argand et de Pont-Céard et la ruelle du débarcadère. Des signaux « croisements dangereux » seront placés à l'intersection de la route de Sauverny et du chemin de l'Etraz.

Le sous-brigadier de gendarmerie Girardet a été appelé à prendre le commandement du poste de Versoix. Nous nous plaisons à reconnaître le dévouement et le tact que lui et les deux gendarmes placés sous ses ordres, MM. Gendre et Ray, apportent à leur délicate mission.

Cimetière

M. Jacques Grundmann continue à entretenir le cimetière à notre entière satisfaction.

Six concessions de tombes ont été achetées ou renouvelées. Il y a eu 24 inhumations pendant l'année 1951.

Ecoles

1951 a vu enfin une stabilisation se produire dans le corps enseignant de Versoix.

A la suite d'inscriptions ouvertes par le Département de l'Instruction publique, deux institutrices, Mlle Vachoux et Mme Steffen, et deux instituteurs, MM. Probst et Tochon, ont pris la succession des suppléants jusqu'ici en fonction. Une augmentation des effectifs a nécessité l'ouverture d'une nouvelle classe primaire.

Nous souhaitons à ces nouveaux instituteurs une cordiale bienvenue dans nos écoles.

L'effectif des écoliers est le suivant :

	Filles:	${\it Garçons}:$	Total:
Classe de M. Dentand	14	12	26
Ecole primaire :			
Classe de M. Probst	10	21	31
M. Tochon	17	17	34
Mme Bacher	10	11	21
Mlle Vachoux	16	11	27
Mme Steffen	14	16	30
Mme Audergon	15	15	30
Ecole enfantine:			
Classe de Mlle Zingre	18	18	36
Mlle Mehling	20	12	32
Ecole de Chavannes :			
Classe de Mme Coindet	4.	3	7
Au total:	138	136	274

L'augmentation, par rapport à l'année précédente, est de 29 écoliers.

Comme de coutume, nos classes ont fait une course, plus ou moins longue suivant l'âge des participants. Les buts étaient :

Classe	de M. Dentand,	Kandersteg.
>	M. Jenny,	La Petite-Scheidegg.
>>	Mme Fluckiger,	Le Plateau de Cenise.
	Mme Chambordon,	Berne.
	Mme Revillard,	Le Petit-Bornand.
>	Mme Audergon,	La Vallée de Joux.
	Mlle Mehling,	Château-Grillet.
`	Mlle Zingre,	Céligny.

Bibliothèque

Nous avons eu le profond chagrin de perdre notre dévouée bibliothécaire, Mme Marie-Louise Ramseyer-Ratton, enlevée à l'affection des siens à l'âge de 31 ans.

Mme Ramseyer s'acquittait de sa tâche avec beaucoup de compétence et de conscience. Elle avait été en outre une collaboratrice appréciée de notre Office de l'Economie de guerre pendant la période des restrictions.

Nous conserverons d'elle le meilleur souvenir et nous réitérons à sa famille nos sincères condoléances.

Etat civil

Il a été enregistré par l'Office de l'Etat Civil de Versoix pendant l'année 1951 :

> 25 mariages, 10 naissances,

13 décès.

Le Registre des familles compte actuellement 907 feuillets.

Statistique et recensement

La population de la commune de Versoix, à la fin de l'année 1951, se répartissait comme suit :

	${\it Masculins}:$	Féminins :	Total:
Protestants	637	653	1.290
Catholiques romains	387	492	879
Catholiques chrétiens	1	1	2
Israëlites	18	8	26
Divers et sans religion	116	168	284
Totaux	1.159	1.322	2.481

Nombre de ménages : 733

Ces chiffres sont extraits du rapport du Conseil d'Etat.

Etudes diverses

La Municipalité se préoccupe de divers projets, nous citerons parmi eux :

Salle de réunion

A certaines occasions, notre salle de réunion se trouve trop petite pour recevoir tout le public désireux d'assister à une représentation, ce qui a incité des sociétés à demander l'étude de son agrandissement ou la construction d'une nouvelle salle.

Nous avons examiné avec M. Billaud, architecte, la première solution dont la réalisation s'est avérée impossible. En effet, l'agrandissement côté jardin du Buffet de la Gare nécessiterait l'enlèvement d'un pilier supportant tout le centre de l'immeuble. Côté local des pompiers, une différence de niveau des plafonds de plus d'un mètre empêche d'envisager la moindre modification.

Nous avons alors pensé à une construction et avons visité une salle communale particulièrement réussie, celle de Coppet. Le premier chiffrage de l'architecte pour l'édification d'une salle du même genre, mais proportionnée à la population de notre commune, donne une dépense de Fr. 400.000,— environ.

La question reste à l'étude, elle n'a pas un caractère d'urgence.

Passerelle sur la Versoix

Les habitants de la route de Ferney souhaitent depuis longtemps de ne plus avoir à faire le long détour par le Bourg pour atteindre la gare ou l'école. Les enfants, en particulier, doivent emprunter un trottoir très étroit en bordure de la route de Suisse et affronter journellement les risques toujours accrus de la circulation.

Devant cette situation, la Municipalité a mis à l'étude un projet de passerelle sur la Versoix et le canal des Usines. Un plan de situation a été dressé par le géomètre et les tractations avec les propriétaires sont en cours, de façon à pouvoir présenter au Conseil municipal, à l'occasion d'un prochain budget, une étude définitive.

Crise du logement

Malgré la construction des immeubles Familia, du Bourg, de quelques maisons du Coin de Terre, la question du logement est loin d'être réglée dans notre commune. Au contraire, elle risque encore de s'aggraver au moment de la démolition des immeubles achetés par l'Etat en bordure de la route de Suisse.

C'est journellement que notre Mairie reçoit des demandes de logements à prix modique. Le Conseil municipal s'est déjà préoccupé de la question au cours de ses dernières séances et a demandé à la Mairie d'examiner la possibilité de construire des appartements pour économiquement faibles dans le cadre des subventions mises à disposition pour cette catégorie de personnes par l'Etat de Genève.

Messieurs les Conseillers.

En terminant ce rapport, je tiens à vous remercier pour l'appui précieux que vous n'avez cessé d'apporter à la Municipalité et pour vos judicieuses suggestions.

Je remercie également mes adjoints, MM. J.-P. Ferrier et A. Lehmann, ainsi que notre dévoué secrétaire communal, dont la collaboration constante et les précieux conseils ont grandement facilité notre tâche.

Versoix, le 13 mai 1952.

E. BÖLSTERLI, maire.

Allocations en 1951

	· CH			
Union Instrumentale			Fr.	500,—
Union Instrumentale, pour achat	d'inst	ruments .		5.000,
Compagnie des sapeurs-pompiers				350,
Société fédérale de gymnastique				400,
Football-Club				200,
Société de Sauvetage				200,
Société de Sauvetage, particip. ac	hat m	oteur .		1.000,
Hospice Général				200,
Montana				100,—
Bien des aveugles				20,—
Société de pêche, participation t	ravau	x pour la		
création d'un canal d'élevage			,	500,
	Au	total	Fr.	8.470,—
Compte de dépôt à	la Ca	aisse de Ì	Etat	
Solde de l'exercice précédent .	Fr.	88.397,90		
Boni de l'exercice 1950		122.330,45		
Instruction publique pr mobil.		6.000,—		
Intérêts 3 % au 31 déc. 1951.		2.338,70		
Subvent. Immeuble du Bourg .			Fr.	22.000,
Paiement sur trav. école enfant.				155.112,10
Solde au 31 décembre 1951 .			>>	41.954,95
	Er '	219.067,05	Er '	219.067,05
	41.	217.001,03	11.	
Fonds de b	ienfa	isance		
Solde de l'exercice précédent.	Fr.	2.518,88		
1/3 finance de naturalisations.	,	166,65		
1/2 produit tronc des mariages				
	,	63,—		
Remboursement impôt anticipé	,	41,90		
Remboursement impôt anticipé Intérêts 1951	, ,	•	T2	946 15
Remboursement impôt anticipé Intérêts 1951 Secours versés en 1950	,	41,90	Fr.	846,15
Remboursement impôt anticipé Intérêts 1951	,	41,90 51,16	Fr.	1.995,44
Remboursement impôt anticipé Intérêts 1951 Secours versés en 1950	,	41,90		•
Remboursement impôt anticipé Intérêts 1951 Secours versés en 1950 Solde carnet et caisse	Fr.	41,90 51,16 2.841,59	»	1.995,44
Remboursement impôt anticipé Intérêts 1951 Secours versés en 1950	Fr.	41,90 51,16 2.841,59	»	1.995,44 2.841,59
Remboursement impôt anticipé Intérêts 1951 Secours versés en 1950 Solde carnet et caisse Fonds de cou	Fr.	41,90 51,16 2.841,59 scolaires	»	1.995,44
Remboursement impôt anticipé Intérêts 1951 Secours versés en 1950 Solde carnet et caisse Fonds de cou Carnet d'épargne au 31 décembre	Fr. rses	41,90 51,16 2.841,59 scolaires	Fr.	1.995,44 2.841,59
Remboursement impôt anticipé Intérêts 1951 Secours versés en 1950 Solde carnet et caisse Fonds de cou	Fr. rses	41,90 51,16 2.841,59 scolaires	Fr.	1.995,44 2.841,59 4.178,78
Remboursement impôt anticipé Intérêts 1951 Secours versés en 1950 Solde carnet et caisse Fonds de cou Carnet d'épargne au 31 décembre Lettre de gage à la Caisse Hypotl	Fr. rses e 195	41,90 51,16 2.841,59 scolaires	Fr.	1.995,44 2.841,59 4.178,78 2.000,—
Remboursement impôt anticipé Intérêts 1951 Secours versés en 1950 Solde carnet et caisse Fonds de cou Carnet d'épargne au 31 décembre	Fr. rses e 195	41,90 51,16 2.841,59 scolaires	Fr.	1.995,44 2.841,59 4.178,78 2.000,—

Compte des recettes et des dépenses

RECETTES

No					
9.	1/3 du produit des naturalisations pour le			Fr.	166,65
10.	Répartition de la taxe sur les Compagnies		rances .	•	1.769,
11.	50 % des Permissions spéciales pour cafés			•	295,50
13.	Produit de la taxe fixe			,	11.073,50
14.	Centimes additionnels			•	245.720,35
15.	Répartition annuelle de la Caisse hypothée	caire		•	5.559,
16.	Produit des locations			•	7.529,05
20.	Amendes perçues par la Mairie				1.922,30
21.	Produit des concessions au cimetière .			>	1.099,
22.	Recettes imprévues			•	1.050,50
23.	Produit de l'Etat civil				310,90
27.	Aide à la Vieillesse.				57.334,70
28.	Concessions d'eau du canal				2.432,50
29.	Produit des inhumations				890,—
30.	Répartition des Services Industriels			>	7.940,95
31.	Produit des écolages			*	880,
32.	Amendes perçues par l'Etat				733,—
	The second secon	•			
	To	tal des	recettes	Fr.	346.706,90
	Total des Recettes			Fr.	346.706,90
	Total des Dépenses			»	248.145,80
	Excédent des recettes	i		Fr.	98.561,10
					

de la commune de Versoix pour l'année 1951

DÉPENSES

No			
2.	Contribution foncière des biens communaux	Fr.	293,30
3.	Assurance contre l'incendie		308,70
4.	Frais de bureau:	•	1.642,30
5.	Traitement des employés de la Mairie		5.880,10
6.	Imprimés et formules fournis par le Département	•	35,
7.	Frais de reliures	'n	38.—
8.	Frais d'affichage	•	180,—
9.	Indemnité à l'inspecteur du bétail	•	105,—
10.	Frais de régie du cimetière	•	2.706.65
11.	Entretien des fontaines	•	849,
12.	Secours contre l'incendie		4.735,85
13.	Entretien des chemins communaux		87.913,75
14.	Fermage de la voirie	•	4.000,
15.	Fourniture d'eau	`	1.193,55
16.	Eclairage des routes		3.938,10
17.	Entretien des bâtiments communaux		8.000,70
18.	Chauffage des bâtiments communaux	•	8.241,40
19.	Eclairage des bâtiments communaux	•	1.376,80
20.	Mobilier des écoles		5.000
21.	Traitement de la concierge		2.940,—
24.	Entretien et renouvellement de la bibliothèque		364,60
25.	Promotions et courses scolaires		1.932,75
28.	Entretien des lignes de tir		393,60
29.	Abonnement téléphone et télédiffusion		746,50
33.	Dépenses imprévues		4.166,15
34.	Police municipale	`	621,80
35.	Versement prod. naturalisation Fonds bienfaisance	>	166,65
40.	Frais pour l'Etat civil	•	1.368,—
42.	Aide à la Vieillesse	*	57.334,70
43.	Assurance scolaire à charge de la commune		319,50
44.	Salaire de base des employés communaux	*	10.011,75
45.	Assurances diverses et retraites		2.256,85
46.	Ecole de Chavannes	,	7 97,—
47.	Allocations diverses	•	8.470,—
48.	Allocation aux Colonies de vacances	•	1.500,
49.	Indemnité à la Municipalité		3.600,—
50.	Allocations de vie chère au personnel, et familiales	•	12.836,40
51.	Cotisations AVS	,	1.881,35
	Total des dépenses	Fr.	248.145,80

Rapport de la Commission des Finances

La Commission des Finances a procédé le 5 mai 1952 à la vérification des comptes de la commune pour l'exercice 1951. Elle a fait de nombreux sondages dans les pièces comptables présentées et contrôlé les livres de comptabilité. Toutes les écritures ont été reconnues parfaitement conformes.

La Commission demande du Conseil municipal de donner décharge à l'Administration pour sa gestion et d'approuver les comptes de 1951 accusant :

 aux recettes
 .
 .
 .
 Fr. 346.706,90

 aux dépenses
 .
 .
 .
 248.145,80

 d'où un boni de
 .
 .
 .
 Fr. 98.561,10

Elle remercie M. le Maire et MM. les Adjoints pour tout le soin qu'ils apportent à la bonne administration des affaires communales et félicite M. Lacroix, secrétaire, pour la parfaite tenue de ses livres.

Le rapporteur : Lucien PICCOT.

LE CONSEIL,

Vu les rapports administratifs et financiers de l'exercice 1951 présentés par M. le Maire ;

Sur la proposition de la Commission des Finances;

A l'unanimité:

Arrête:

- 1. Les rapports présentés par M. le Maire sont adoptés ;
- 2. Les comptes de l'exercice 1951:

avec Fr. 346.706,90 aux recettes, et Fr. 248.145,80 aux dépenses,

soit avec Fr. 98.561,10 d'excédent de recettes sont approuvés.

 Décharge est donnée à M. le Maire pour sa gestion. Le Conseil municipal lui exprime, ainsi qu'à MM. les Adjoints, sa gratitude pour tout le dévouement apporté à la bonne gestion des affaires communales.

Versoix, le 14 mai 1952.

Certifié conforme au procès-verbal, E. BÖLSTERLI, maire.

Logis-pension

Le Maire rappelle que toute personne qui donne à prix d'argent la nourriture ou le logement, même à un seul pensionnaire, est assujettie à une taxe annuelle.

Elle doit en avoir demandé préalablement l'autorisation au Département de Justice et Police. Cette autorisation sera rendue à la Mairie quand il n'en sera plus fait usage. A défaut, la taxe fixe continuera à être perçue.

Fouilles sur la voie publique

Aucune fouille pour la construction ou la réparation de canaux d'égout, d'eau, de gaz, d'électricité, etc., ne peut être faite sur la voie publique sans une autorisation écrite de la Mairie.

Emoluments de mairie

Certificat de vie, 1 fr.
Certificat de bonne vie et mœurs, 1 fr.
Déclarations diverses, 1 fr.
Légalisations, 1 fr.
Extrait d'acte de naissance, 2 fr. 50.
Extrait d'acte de décès, 2 fr. 50
Extrait d'acte de mariage, 3 fr.
Extrait du registre des familles, 3 fr. 50.

Loi sur les routes de 1918

Les propriétaires sont tenus de couper à une hauteur de 4 m. audessus du sol toutes les branches qui s'étendent sur la voie publique.

Les haies doivent être taillées avant le 1er juillet, à une hauteur qui ne doit pas dépasser 1 m. 50 au-dessus du niveau du chemin. Dans les courbes et à l'intersection des routes la hauteur est réduite à 1 m.

Inhumations

En cas de décès, prévenir immédiatement la Mairie, qui se charge de toutes les démarches relatives à la vérification du décès, la fourniture du cercueil et l'organisation des convois funèbres.

On est prié de se munir des pièces d'Etat Civil indispensables, acte de naissance ou livret de famille.

Concessionnaire officiel: Pompes Funèbres Générales, S. A., 19, rue du Rhône. Tél. 4 12 12.

Bibliothèque communale

Service de distribution: Mercredi, de 16 h. à 17 h.